



Le droit a la tranquillité et au respect

Par **mademoiselle_old**, le **19/07/2007** à **21:46**

Je vis en concubinage depuis deux ans avec mon ami. Lors de notre rencontre, il était en instance de divorce. Malheureusement depuis deux ans je subis la rivalité de son ex-femme, tout est prétexte pour ralentir les procédures en cours (Harcelement téléphonique, divorce, separation des biens, garde des enfants, insultes et mensonges). Divorcé maintenant, il a déposé deux plaintes à son égard et moi une main courante mais cela n'engendre aucun résultat. La procédure a été mise en place il y a maintenant trois ans. Malgré ma prise de position, je voudrais savoir s'il y a un recours afin que tout cela cesse et que l'unique lien soit la garde des enfants. Existe-t-il des lois pour protéger du harcèlement moral dans ces situations? Existe-t-il des conciliateurs familiaux pour imposer un calendrier de garde des enfants? (malgré décision de justice) Difficile d'énumérer les préjudices psychologiques que je subis car je ne m'interpose dans aucun règlement de compte entre mon ami et son ex-femme, mais cela a des conséquences sur notre vie de couple. Mon seul lien est leurs enfants (deux) avec qui tout se passe très bien malgré les insanités dites à mon égard. A deux reprises j'ai essayé de communiquer avec elle pour comprendre son raisonnement mais cela fut impossible. Elle fit même intervenir la police. Elle ne peut se disant pas me rencontrer car son état dépressif ne le permet pas. Cela peut paraître ridicule comme demande, mais j'essaie de trouver des solutions afin de me protéger. Je vous remercie par avance de votre réponse et veuillez agréer mes sentiments les meilleurs.